

Accueillir des enfants en situation de pauvreté en Seine-Saint-Denis : apprentissages, difficultés, leviers.

Formation et étude-action en vue d'outiller les professionnel.le.s et d'aider à la décision institutionnelle.

Synthèse des principaux enseignements et recommandations

Laurent Fraise (Cnam)

Marie Launet (Asdo Etudes)

En collaboration avec Frédérique

Le Goff et Nisrin Abu Amara (MEPD)

Et l'appui d'Ana Larrègle (PIPEP)

Octobre 2022

*Projet « Territoire démonstrateur petite enfance – accueil pour tous »
Pôle innovation petite enfance et parentalité / Direction de l'enfance
et de la Famille*

Rappel des objectifs et de la démarche

La Seine-Saint-Denis est un territoire qui se caractérise par ses forts niveaux de pauvreté, de bénéficiaires du RSA, d'enfants de 0 à 3 ans. Il est confronté à une pénurie de l'offre de modes d'accueil. Le Département est concerné par la prévention et la lutte contre la pauvreté dès le plus jeune âge, ainsi que par l'amélioration de l'accompagnement des publics dans le cadre de la « nouvelle donne » des politiques d'insertion. Il fait face à un enjeu de taille : **améliorer l'accès aux modes d'accueil pour les enfants dont les familles sont en situation de pauvreté et/ou en insertion**. En France, l'accès aux modes d'accueil par les familles pauvres est 7 fois inférieur à celui des classes moyennes et supérieures. En Seine-Saint-Denis, ce déséquilibre est moindre : 43% des familles en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) se situent sous le seuil de pauvreté (53% pour les crèches départementales).

Dans ce contexte, le Conseil Départemental a fait appel au cabinet Asdo et à Laurent Fraisse pour réaliser une étude-action qui devait permettre de répondre aux objectifs suivants :

- A partir de **l'échanges d'expériences entre professionnel.le.s** de l'accueil collectif de la petite enfance, permettre un **apprentissage mutuel** et **bâtir une action de formation** à destination de l'ensemble des EAJE publics et privés du territoire¹,
- Identifier **les difficultés** rencontrées sur le terrain, et **les leviers** pour y répondre,
- Apporter des **préconisations** concernant le déploiement de la **labélisation de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** ou d'autres dispositifs pour faciliter **l'accès des enfants en situation de pauvreté aux EAJE**, en apportant une aide à la décision pour la Direction du Département et de ses partenaires.

Cette mission a été pilotée par le **Pôle innovation petite enfance et parentalité (PIPEP)**, dans le cadre du projet « **Territoire démonstrateur, petite enfance – accueil pour tous** », soutenu par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Les formations ont été soutenues par le Plan "Ambition enfance égalité" de formation des professionnels de la petite enfance. L'étude a été menée en **collaboration la Mission étude et pilotage de la donnée (MEPD)**.

Les travaux réalisés

L'étude a été menée entre le mois de janvier et de septembre 2022. Elle a débuté par une **phase de cadrage** avec une analyse documentaire et la réalisation de **9 entretiens individuels** avec des acteurs institutionnels (Département : Direction enfance familles, Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale, service crèches ; Caf ; communes), et des acteurs associatifs portant des EAJE (Apprentis d'Auteuil, IEPC, Scop E2S). L'étude s'est par la suite appuyée sur la préparation et l'animation de **4 ateliers d'échanges de pratiques** d'une durée de 3 heures, le 8 et le 10 mars. Ils ont mobilisé 55 professionnels de la petite enfance et de l'insertion de Seine-Saint-Denis. Ces ateliers portaient sur ; le label Avip (1) ; l'orientation et l'information des familles sur les EAJE (2) ; les appréhensions des besoins des familles en situation de pauvreté (3) et les pratiques de soutien à la parentalité développées (4).

Une **deuxième phase** a consisté en un approfondissement des enjeux soulevés lors des ateliers d'échanges. Trois temps d'observation lors de Commission d'admission à un mode d'accueil (CAMA) ont été réalisés. En parallèle, 6 entretiens individuels ont eu lieu avec des professionnel.le.s de la petite enfance.

Une **restitution** s'est tenue le 24 juin 2022 auprès d'une vingtaine de professionnel.le.s participantes aux ateliers-formation ou interviewées. Ce temps a également été le départ d'un travail autour de **recommandations** pour l'avenir. Celui-ci s'est organisé en réponse aux 8 enseignements clés de l'étude. Il a été encadré par le PIPEP et fait l'objet d'allers-retours avec les différentes directions du Département et de la Caf, afin qu'elles correspondent le mieux au contexte séquano-dionysien.

¹ Le périmètre de la présente étude portait uniquement sur les modes d'accueil collectif, disposant de modalités de fonctionnement singulières et ne prend pas en compte les modes d'accueil individuels, qui ont fait l'objet de quelques travaux sur le Département ces dernières années et surtout, ont peu été mobilisés pour les familles en insertion.

SYNTHESE : 8 ENSEIGNEMENTS ET 26 RECOMMANDATIONS

1. Les facteurs structurels qui conditionnent l'accueil des enfants en situation de pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle des parents

« **Développer l'offre d'accueil** du jeune enfant en **luttant contre les inégalités sociales et territoriales** et en **améliorant son efficacité** », ces objectifs prioritaires de la politique nationale de la petite enfance (COG 2018-2022 de la Cnaf) se sont traduits en une **volonté politique affichée** (Caf et Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis) de « **réduire les inégalités** sociales par la prise en compte des **publics en situation de vulnérabilité** au sein des modes d'accueil. » et de faciliter « l'accès au mode d'accueil pour **les familles en insertion**. » Notons qu'il s'agit d'une inflexion dans la hiérarchie des objectifs de l'accueil par rapport à la tendance historique à privilégier la conciliation vie professionnelle et vie familiale et l'accueil d'enfants de couples bi-actifs.

Lors des entretiens comme des ateliers, les **contraintes structurelles** qui limitent la capacité des professionnel.le.s de la petite enfance à accueillir les enfants en situation de pauvreté ont été rappelées :

- **Un déficit de l'offre d'accueil** (faible et inégal taux de couverture).
- Des **problèmes chroniques de recrutement et de turn-over** qui fragilisent les capacités d'accueil et d'encadrement des enfants comme d'attention aux parents les plus vulnérables.
- Des **conditions de vie précaires** qui conditionnent la **(non) demande des familles modestes**.
- Une **PSU inégalement appliquée**, des perceptions contrastées et des taux d'occupation variables selon les EAJE.
- Une **gouvernance locale fragmentée** avec des **capacités de coordination inégales** à l'échelle communale.

Innovier en répondant à de nouveaux besoins, optimiser les taux d'occupation, se coordonner et coopérer localement entre acteurs de la petite enfance et de l'insertion, adapter les postures et pratiques professionnelles par des formations adaptées, etc., **les impacts de ces stratégies utiles pour mieux accueillir les enfants en situation de pauvreté resteront limités tant que certaines contraintes structurelles pour développer une offre d'accueil largement déficitaire** au regard des besoins des familles de Seine-Saint-Denis ne seront pas desserrées.

Recommandations relatives à la préservation et à l'augmentation des places en EAJE en Seine-Saint-Denis

1. Faire de la Seine-Saint-Denis, un **territoire pilote** d'expérimentation d'un **service public de la petite enfance** en prévoyant un **plan quinquennal d'investissement** exceptionnel de rattrapage de l'offre d'accueil dans le département.
2. Augmenter les **rémunérations**, améliorer les **conditions de travail** et les formes de **reconnaissance et de valorisation des professionnel.le.s de la petite enfance**. [Des récentes annonces gouvernementales vont dans le sens d'une revalorisation salariale pour l'ensemble des métiers de la petite enfance].
3. Prévoir des **modalités de recrutement plus attractives pour les professionnel.le.s les plus diplômées**, des **formations, encadrement et accompagnement plus adaptés** pour les faciliter l'accès et la montée en compétence **des moins diplômées**.

2. Des priorisations plus ou moins explicites des publics derrière la volonté d'une approche de la pauvreté large et non exclusive

La **catégorie « enfants en situation de pauvreté »** recoupe des situations vécues et des perceptions par les professionnel.le.s très diverses. Acteurs comme institutions convergent vers une **approche de la pauvreté large et non exclusive** car les problèmes de pauvreté et de vulnérabilité se cumulent, les situations des familles sont évolutives et non figées, la volonté partagée d'un accueil identique pour tous et de mixité sociale.

Reste que les **objectifs et instruments de politique publique ainsi que les pratiques professionnelles** « hiérarchisent » plus ou moins explicitement les « publics ». Sur le terrain, les professionnel.le.s doivent gérer avec un nombre limité de places des exigences de mixité sociale, de priorisation de familles socialement vulnérables et le taux de couverture. Les dispositifs les plus incitatifs sont par ordre d'importance : le barème des revenus Caf et le « bonus mixité » mettent l'accent sur les **familles en situation de pauvreté monétaire** ; les pré-CAMA (« expertes ») priorisent des « **familles en situation de vulnérabilité sociale** » (carences éducatives, maltraitance, situation de handicap, mère mineure, etc.) ; la **monoparentalité** et le **nombre d'enfants** sont des critères prioritaires des CAMA, les crèches labélisées Avip s'engagent à accueillir de 20 à 50% des enfants de parents précaires **en recherche active d'emploi et en insertion professionnelle**.

Tout ne se joue pas en CAMA ! Des **enfants de familles précaires sans emploi ou entre insertion sociale et professionnelle** peuvent également être accueillis au fil de l'eau à temps très partiel et/ou occasionnel. Hors critères, signalons des situations de précarité auxquelles les professionnel.le.s sont fréquemment confrontés : isolement social et absence de relais familiaux, logement précaire, maîtrise difficile de la langue française, d'illettrisme et d'illectronisme, diversité des pratiques éducatives, genrées et culturelles, familles d'origine immigrée etc.

Au-delà des statistiques sur la pauvreté monétaire des familles accueillies et des discours des acteurs et institutions, il existe donc un **déficit de connaissance et de visibilité de la mixité sociale réelle dans les EAJE** (en particulier de la situation socioprofessionnelle des parents).

Recommandations relatives à la mixité sociale et à la visibilité des publics en insertion socioprofessionnelle dans les différents EAJE

4. Produire et rendre publiques des **statistiques qui aillent au-delà d'une vision en termes de pauvreté monétaire** des enfants accueillis en veillant à l'obligation des EAJE de transmettre annuellement le **tableau d'indicateurs CNAF sur la situation socioprofessionnelle des familles**.
5. Inciter les EAJE à **inscrire dans leur projet d'établissement** et à faire un **bilan annuel de la mixité sociale attendue et réelle** au-delà du critère de revenus déjà demandés par la CAF.

3. Des procédures et critères d'admission diversifiés qui mettent à mal la volonté « d'aller vers » les parents

Les **facteurs de non-demande des parents** ont été en partie étudiés : non-connaissance de l'offre ou anticipation d'un refus ; préférence pour garder son enfant soi-même ; problématique de la séparation, absence d'une étape d'accompagnement mère-enfant en amont de la décision de confier son enfant, etc. Un **besoin d'« aller vers » les parents** en Seine-Saint-Denis est identifié par les acteurs, mais reste peu développé : besoin d'orienter et de communiquer sur l'offre, d'accompagner les inscriptions, de rassurer sur les coûts, etc. Face à la diversité des modes d'accueil (individuel et collectif) et des gestionnaires d'EAJE (Conseil Départemental, villes, ESS, privés lucratifs), la tendance à la **mise en cohérence des circuits d'information, d'orientation et d'admission** des parents est localement fragilisée par :

- La persistance de **procédures d'inscription multiples** qui font reposer sur les familles la complexité de l'offre d'accueil ;
- La **plateforme numérique de demande de place dans les crèches départementales et dans quelques villes**, outil mal adapté à l'illectronisme des familles les plus précaires qui suppose une assistance humaine et technique pour leur inscription.

Au-delà des procédures d'orientation et d'inscription, les effets de sélection existent aussi dans **les CAMA** au fonctionnement à géométrie variable au regard de leurs critères d'admission et la composition des parties prenantes. Si les pré-CAMA ciblent de manière générale les familles socialement vulnérables, **l'insertion socioprofessionnelle des parents est plus ou moins prise en compte**. Plusieurs configurations d'orientation et d'admission ont été repérées pour traiter de cette problématique. Citons notamment : (a) Les **CAMA dites « expertes »**, fruits d'un accord entre le Département et les villes ; (b) les **CAMA Avip/insertion** avec l'animation et la coordination par des structures de l'ESS ou par la Ville ; (c) les **Relais Petite Enfance (RPE)** mis en place par les villes, dont le rôle de lieu central d'information-orientation est légitimé par la récente réforme des services aux familles.

Fort de ces expériences, deux stratégies se dessinent pour mieux prendre en compte l'insertion socioprofessionnelle : (1) soit renforcer les critères relevant de l'insertion socioprofessionnelle dans les dispositifs d'orientation et de sélection (RPE, CAMA) en associant les professionnel.le.s de l'insertion et de l'emploi ; (2) soit créer des commissions ad-hoc dédiées.

Recommandations relatives au non-recours et une meilleure prise en compte des familles en insertion dans les procédures d'inscription et d'admission

6. Favoriser la coordination entre acteurs dans chaque ville pour permettre une **information, une orientation et un accompagnement des familles à l'inscription aux différents modes d'accueil** par notamment l'application du décret relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles.
7. Cartographier et prévenir les **risques de systèmes d'inscription parallèle** en EAJE à l'échelle d'un quartier ou d'une ville.
8. **Accompagner l'inscription sur les plateformes en ligne** des parents en situation d'illectronisme.
9. Inciter (généraliser), soit la mise en place de **CAMA insertion**, soit l'intégration de **critères et de professionnels de l'insertion** dans les pré-CAMA ou CAMA classiques.

4. Une foule d'initiatives innovantes et d'expérimentation en quête de financement et de pérennisation

Malgré ces difficultés structurelles, la Seine-Saint-Denis est un territoire particulièrement dynamique avec une capacité des acteurs et institutions de saisir les dispositifs nationaux et de soutenir des initiatives articulant insertion et petite enfance. Citons notamment : le **label des crèches Avip** : 53 crèches labellisées ; le dispositif « **Fais-moi une place** » (**FMUP**) ; les **garderies éphémères** ; certains types de Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ; des ateliers éveil et langage ... D'autres projets existent, notamment dans le cadre du **Fonds public et territoires de la Caf** ou de la contractualisation **Territoire démonstrateur** (AMI) ou de la Stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté. Malgré une **reconnaissance institutionnelle** permise par les réponses aux appels à projet et aux différents labels, des difficultés de pérennisation, de consolidation des financements et de déploiement dans le droit commun perdurent. L'essaimage et la diffusion des innovations sociales à l'ensemble des collectivités et à d'autres territoires restent un enjeu.

Recommandations relatives à la pérennisation des initiatives et EAJE innovants en matière de petite enfance et d'insertion socioprofessionnelle

10. Trouver un **mécanisme de financement pérenne et de droit commun (hors appels à projet CAF)** pour que des expérimentations locales qui, après évaluation, ont fait leurs preuves.
11. Ajuster et critériser les **financements du la DEF pour les structures ESS gestionnaires d'EAJE** qui font de l'insertion socioprofessionnelle un objectif.
12. **Envisager des modalités de soutien par la DEIAT aux EAJE** qui collaborent (réponse aux demandes et fléchages de places, instances de discussion et partenariats locaux petite enfance et insertion) avec les Agences Locales de l'insertion (ALI) et autres conseillers insertion du département (réseau des conseiller.e.s d'insertion socioprofessionnelle du service social départemental).

5. Avip, un label de reconnaissance de l'accueil des enfants en situation de pauvreté ou un levier de changements de pratiques professionnelles

Avec 15% des crèches labellisées en France, la **Seine Saint Denis est le 1er Département en termes de nombre de crèches Avip**. Derrière l'unicité apparente du label Avip, une **diversité de modèles** ont été repérés selon (a) les pratiques antérieures des crèches (notamment en matière de « souplesse » dans la modulation de l'accueil) ; (b) le contexte politique local (Avip s'inscrit plus ou moins en accord avec les critères des CAMA) et (c) les partenariats existants (mise en place de CAMA dédiée, existence d'un référent identifié côté Pôle emploi).

Deux appréhensions d'Avip se dessinent chez les professionnel.le.s. Soit Avip constitue une **reconnaissance institutionnelle** et un financement supplémentaire de l'accueil d'enfants en situation de pauvreté en Seine-Saint-Denis sans que la labélisation entraîne de changements majeurs dans les EAJE (projet d'établissement, organisation du travail, pratiques professionnelles). Soit Avip est le **support de changements de postures professionnelles** prenant en compte explicitement de l'insertion socioprofessionnelle des parents, impulsant des partenariats locaux, conduisant à une micro-gestion des places au fil de l'eau, etc.

Pour autant, un certain nombre de **points communs** entre structures labellisées se dégagent :

- Une **acception large de ce que recouvre « l'insertion professionnelle »** (et les différents degrés de l'insertion), d'où l'emploi du terme d'insertion socioprofessionnelle.
- Une **ouverture de la prescription qui dépasse Pôle emploi**, par exemple aux futures Agences locales de l'insertion mises en place par le Conseil Départemental pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ou encore les SIAE.
- Une certaine souplesse tolérée par la Caf, des pratiques en voie de reconnaissance institutionnelle (exemple : l'affirmation du Département comme prescripteur possible).

Cette diversité de l'appropriation d'Avip par les EAJE labélisés appelle à **un accompagnement, des échanges et une mise en réseau entre professionnels** pour déployer le label tel qu'attendu par la Caf (contrats tripartites, apports aux référents Avip/familles, pérennisation des places, financements additionnels, etc.), afin qu'Avip ne représente pas qu'une reconnaissance des pratiques préexistantes (l'accueil important d'enfants de ménages à faible revenus) mais offre également un levier pour améliorer l'accueil des familles en insertion.

Recommandations relatives au déploiement du dispositif AVIP

13. Mettre en place un **dispositif institutionnel d'information et d'animation départemental Avip** co-animé par la Caf, l'État, Pôle emploi ou d'autres acteurs/institutions par délégation de service.
14. S'assurer que l'évolution de l'**enveloppe nationale de la Cnaf « publics et territoires »** soit compatible avec une politique ambitieuse de labellisation Avip.
15. Préciser les **compétences spécifiques et le référentiel métier du référent Avip/famille** à partir d'un **réseau transversal d'échanges d'expériences** entre les directeurs d'EAJE labélisés.
16. **Cartographier et élargir les organismes prescripteurs** (dont notamment les ALI et le service social du département) au-delà de Pôle emploi.

6. Articuler insertion et accueil du jeune enfant : sortir des expérimentations « micro » pour établir une stratégie partagée ?

Avip, c'est **l'insertion professionnelle qui fait « irruption » dans le champ de la petite enfance** :

- Des **habitudes de travail insertion/enfance pouvaient préexister dans certaines structures** (majoritairement associatives) ou ponctuellement sur certains territoires (liens interpersonnels), mais pour la première fois un label (Avip) vient sanctionner institutionnellement ce rapprochement notamment pour les crèches départementales labellisées,
- Un éloignement qui pouvait s'expliquer, au niveau du Département, par la structuration des services au sein du Pôle Solidarité (directions distinctes). **La mise en place des Agences Locales d'Insertion (ALI) à partir de 2023** illustre ce manque d'appropriation à ce stade, malgré la connaissance des problématiques liées aux modes d'accueil depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte, l'effectivité et la qualité des **relations avec les professionnels de l'insertion et de l'emploi** et notamment de Pôle emploi sont un enjeu majeur à travailler pour lever quelques freins repérés. D'abord, la tendance de certains professionnels de l'emploi à renforcer la distinction entre insertion sociale (accompagnement sur des problématiques à dominante sociales) et insertion professionnelle. La posture de certains agents de Pôle emploi de ne pas faire la simulation des coûts des crèches et de n'accompagner que les parents « disponibles » tout de suite pour occuper un emploi révèle d'**une vision toujours « linéaire » et segmentée des parcours d'insertion** (d'abord lever des freins sociaux puis entamer un travail sur l'insertion professionnelle). Alors même que les professionnel.le.s de la petite enfance sont confrontées à des situations d'insertion au sens large.

Autre frein repéré, une **absence de connaissance des aides possibles** (par exemple, la possibilité pour un référent RSA hors département de mobiliser des aides issues du PDIE pour les modes de garde) **et du fonctionnement des crèches**, qui ne permet pas une anticipation ni la préparation des parcours, nécessaires pour mieux **articuler les temporalités de l'insertion professionnelle et de l'enfance**.

Au-delà des discours convergents et des pratiques innovantes, l'articulation entre l'accueil des jeunes enfants et l'insertion socioprofessionnelle des parents suppose un **cadre institutionnel facilitant** qui renvoie à l'instauration de **modalités de gouvernance partagée** entre les institutions départementales de la petite enfance et celles de l'emploi et de l'insertion.

Recommandations relatives à la convergence institutionnelle des politiques de la petite enfance et de l'insertion socioprofessionnelle

17. Inscrire des **objectifs cohérents et similaires** sur l'**articulation entre petite enfance et insertion dans le Plan départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) et dans le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF)** et organiser chaque année une journée bilan, suivi et prospective.
18. Créer une **dotation ou un fonds commun** destiné à **soutenir les projets petite enfance-insertion**, abondée par la Caf et le Conseil Départemental (DEIAT et DEF) avec une gouvernance partenariale dédiée, des appels à projets fléchés et une communication ciblée.
19. Repérer et désigner pour chaque territoire d'intervention **un référent petite enfance dans chaque ALI, Maison de l'emploi et Maison des solidarités** participant au réseau des professionnels petite enfance et insertion.
20. Créer une **cellule, un module ou un appel à projets d'accompagnement des villes** souhaitant agir sur petite enfance et insertion.

7. Jusqu'où adapter les postures et pratiques professionnelles face aux besoins spécifiques des enfants et des parents en situation de pauvreté ?

L'enjeu de l'adaptation des postures et des pratiques professionnelles peut se formuler ainsi : comment conjuguer un accueil présenté comme universel et une **égale prise en charge de tous les enfants** tout en tenant compte de manière différenciée des **besoins spécifiques, parfois qualifiés de « complexes »**, d'enfants et de parents en situation de précarité ?

Les **besoins spécifiques repérés pour les jeunes enfants** sont les suivants : pratiquer ou non des périodes d'adaptation identiques ou variables selon la durée de l'accueil, ou l'urgence de la prise en charge ; avoir une attention particulière dans l'apprentissage du langage tenant compte de la langue d'origine des parents ; favoriser la socialisation avec d'autres enfants et les contacts avec d'autres adultes pour les familles monoparentales ; préparer à l'accueil en collectif et la transition vers l'école maternelle.

Pour les **parents en situation de vulnérabilité**, l'accueil de son enfant peut leur permettre : un accès plus ou moins urgent et évolutif à un emploi ou à une formation ; l'apprentissage de la séparation et à confier son enfant ; la reconnaissance, l'estime de soi, le besoin d'être écouté ; du temps pour faire des démarches administratives, rendez-vous médicaux, etc. ; des rencontres et interactions avec d'autres parents et enfants ; une connaissance de ses droits, la simplification des procédures, les relations aux institutions, etc.

Accueillir les enfants en situation de pauvreté suppose une adaptation des postures et pratiques professionnelles en matière de :

- **Détection, qualification, suivi des besoins** (accompagnement de mères qui rencontrent des difficultés à confier leurs enfants, d'estimation de l'urgence de la situation sociale et professionnelle) ;
- Pédagogie sur le respect des horaires, du contrat d'accueil et fonctionnement de l'établissement ;
- Instauration d'un **climat de confiance** sans être **ni intrusif, ni dans le jugement**, face à des **stratégies d'évitement** ou/et des **changements de situations familiales** et du projet professionnel ;
- **Information et communication** auprès des familles ne maîtrisant pas le français et les outils numériques ;
- De **temporalité de la période d'adaptation** de l'enfant au regard des temps et périodes de garde ;
- De prise en compte et **d'orientation face à des situations critiques** (violences familiales, logement insalubre, malnutrition, etc.)
- De **supervision et d'analyse des pratiques** sur les représentations des professionnel.le.s et les situations problématiques afin de garantir une équité de traitement.

L'adaptation des pratiques professionnelles suppose une **posture à la fois bienveillante et neutre**, des exigences collectives de réflexivité et de **déontologie dans la gestion des écarts aux normes** du métier et aux règles de fonctionnement des EAJE. Or, les formations initiales (EJE, AP, CAP) intègrent rarement des modules sur l'accueil d'enfants en situation de pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle des parents. Dans un contexte de déficit de personnels et de turn-over, ces besoins d'adaptation des pratiques se heurtent aussi au manque d'encadrants qualifiés et de personnes ressources (psychologues).

Recommandations relatives à l'accompagnement des pratiques professionnelles

21. Elaborer un **module de formation initiale et continue** sur petite enfance, pauvreté et insertion.
22. Vérifier que les **obligations légales d'analyse des pratiques** s'appliquent dans les EAJE
23. Financer un **accompagnement renforcé des professionnel.le.s** (formation, temps spécifiques de supervision, échanges de pratiques entre pairs) sur les situations vécues d'accueil des enfants en situation de pauvreté.

8. Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle : nouveau « sens » ou déstabilisation des identités professionnelles ?

Prendre en compte l'insertion socioprofessionnelle ne va pas de soi pour les professionnel.le.s de la petite enfance. **Trois postures sont identifiables.**

- **Des EAJE pour lesquels l'insertion socioprofessionnelle ne fait pas partie des missions prioritaires** et relève d'un autre champ que la petite enfance. **Les adaptations demandées sont perçues comme des injonctions additionnelles déstabilisatrices** d'un référentiel métier centré sur l'éveil et le bien-être de l'enfant. Déjà bousculées par les nouvelles exigences gestionnaires, certaines professionnel.le.s peuvent considérer que les « bouts de places » dégagés par l'application de la PSU et la réforme des CAMA suffiront à répondre aux enjeux d'insertion.
- **Des EAJE où les professionnel.le.s adaptent pragmatiquement leurs règles et pratiques professionnelles pour répondre à des besoins spécifiques d'enfants vulnérables et de parents en insertion.** L'enjeu est celui d'un cadre institutionnel, d'accompagnement transversal et de formations adaptées pour mieux intégrer et gérer stratégiquement, organisationnellement et émotionnellement les écarts possibles par rapport au référentiel métier petite enfance et à la règle de fonctionnement des EAJE.
- Enfin, **des EAJE où l'insertion socioprofessionnelle est intégrée dans le projet d'établissement.** Une organisation du travail induit l'expérimentation de nouvelles compétences : (1) une ingénierie de montage projet à même d'aller chercher des financements additionnels ; (2) un travail de partenariat de proximité avec les acteurs insertion sociale et professionnelle ; (3) un nouveau métier, le référent Avip ou familles ; (4) une évaluation des besoins en continu et une actualisation régulière en fonction de l'évolution du projet professionnel ; (5) une capacité de micro-gestion au fil de l'eau des places réservées pour les enfants des parents précaires en insertion. Les effets d'utilité sociale de l'articulation entre petite enfance et insertion socioprofessionnelle sont tangibles en termes de bénéfices pour les familles comme de reconnaissance de pratiques innovantes par les institutions.

Recommandations relatives à la capitalisation des nouvelles pratiques professionnelles

24. Créer un **réseau départemental de professionnel.le.s sur la petite enfance et l'insertion**.
25. Co-construire un **Kit petite enfance et insertion**.
26. Capitaliser les nouvelles postures, pratiques et compétences professionnelles (formations, outils, cartographies, référentiels, information sur l'évolution des compétences) à travers un **site collaboratif** disponible aux professionnel.le.s de la petite enfance.

Conclusion

En Seine-Saint-Denis, la plupart des professionnel.les de la petite enfance sont confrontés à des situations d'accueil des enfants en situation de pauvreté, sans y être toujours préparés ni formés. En revanche, la prise en compte de l'insertion socioprofessionnelle des parents donne lieu à des postures et de pratiques plus ou moins innovantes ou conservatrices. Compte tenu de la gouvernance fragmentée de l'accueil des jeunes enfants et de la diversité des positionnements des EAJE, le cadrage politique et institutionnel sur l'articulation entre petite enfance et insertion socioprofessionnelle oscille entre deux modèles : soit le ciblage, le renforcement et l'essaimage territorial d'une offre d'accueil spécifique, composé de dispositifs et d'EAJE spécialisés ou labélisés insertion socioprofessionnelle ; soit une sensibilisation et un accompagnement de l'ensemble des EAJE visant à faire entrer à terme la problématique de l'insertion professionnelle dans le référentiel des métiers de la petite enfance.

Les recommandations présentées sont de plusieurs ordres. Certaines macro et structurelles relèvent d'une perspective de long terme et de la capacité des institutions départementales à saisir les prochaines annonces du gouvernement sur le futur service public de la petite enfance en obtenant des mesures renforcées eu égard à la situation d'exception de la Seine-Saint-Denis. D'autres recommandations relatives à la diffusion des initiatives innovantes et à l'accompagnement des pratiques professionnelles sont plus « opérationnalisables » à court terme. L'élaboration du SDSF en 2023 peut être un cadre de concertation favorable à leur mise en place.

Cette mission a été conduite par **Laurent Fraise** (CNAM) et **Marie Launet** (Asdo Etudes) dans le cadre du projet **Territoire démonstrateur petite enfance-accueil pour tous** piloté par le PIPEP/Direction de l'enfance et de la famille du Conseil Départemental. L'étude a été menée en collaboration de Frédérique Le Goff et Nisrin Abu Amara (MEPD), Conseil Départemental.

Ont accompagné cette mission :

- Un **comité technique** composé de : Ana Larrègle et Céline Portero (PIPEP), Frédérique le Goff et Nisrin Amara (MEPD), Laurent-Emmanuel Langlois (service des crèches), Alexandra Amado et Lina Petit-frère (DEIAT)
- Un **comité de pilotage** composé de l'ensemble des directions et services concernés au Conseil Départemental (DEF, DEIAT), ainsi que la sous-direction développement territorial de la CAF.

Cette mission n'aurait pas été possible sans la participation d'acteurs institutionnels et de la société civile, soit dans la phase d'entretiens de cadrage, soit dans le cadre des formations, de l'atelier de restitutions et d'une deuxième vague d'entretiens.

Liste des personnes interviewées : Laurent Emmanuel Langlois, chef de service adjoint des crèches au Conseil Départemental ; Anne-Sophie Casteigt (Directrice DEIAT), Daphné Bogo (directrice adjointe DEF), Romain Gardelle (sous-directeur du développement territorial à la Caf). Pour les crèches départementales : Patricia Charpentier (coordinatrice sur le secteur Aubervilliers-La Courneuve). Pour les interlocuteurs ville : Séverine Lamoureux (DGA à la population, solidarités, santé de Pierrefitte-sur-Seine) accompagnée Nadia Goram (psychologue), Jérémie Pandore (directrice de la crèche familiale) et Christine Potel (coordinatrice petite enfance) ; Myriam Caballero (responsable multi-accueil et RPE) de Villetaneuse. Pour les acteurs associatifs : Laurence Coz (directrice de l'IEPC), Lucile Allouis et Sylvie Descamps (responsable d'établissement Auteuil Petite Enfance), Valérie Malhouitre (directrice de la SCOP E2S).

Participant.e.s aux formations-ateliers et à la restitution : Zohra Achour-Tani, MAC Jean Aupest - EAJE municipal, Labellisé AVIP, Aulnay-sous-Bois; Christelle Adragna, LAEP itinérant association ASMAE ; Lucille Allouis, Auteuil Petite Enfance ; Christine Andrieu-Bonheur, RPE & LAEP Aulnay-sous-Bois ; Virginie Avocat, Crèche Aimé Césaire - EAJE départemental, Drancy ; Maimouna Bah , Pôle Emploi ; Catherine Besançon, PIE Bobigny ; Ludovic Blanchard, Association Un neuf trois Soleil ! ; Laurence Boudoukara, Crèche Bernard et Mazoyer - EAJE départemental, Labellisé AVIP, Aubervilliers ; Houria Boussehham, référente familles, SFMAD, Stains ; Farida Bouzebiba, MAC Charles Perrault - EAJE municipal, non-labellisé, Aulnay-sous-Bois ; Floriance Brias, MAC L'Île aux enfants - EAJE municipal, Labellisé AVIP ; Sophie Brusacoram, RPE Bondy ; Myriam Caballero, Multi-Accueil Pierrette Petitot - EAJE municipal, Labellisé AVIP, Villetaneuse ; Patricia Charpentier, Service des crèches 93 ; Sylvie Descamps, Auteuil Petite Enfance (Fondation Apprentis d'Auteuil) - Labellisé AVIP, Pierrefitte-sur-Seine ; Fadila Djermani, Pôle Emploi ; Fabienne Fourmestreaux, Service des crèches 93 ; Nadia Goram, Service petite enfance Pierrefitte-sur-Seine ; Aliénor Guiot, chargée de projet petite enfance insertion, PIPEP ; Josiane Kamdem, MAC Les Petites Frimousses - EAJE municipal, Labellisé AVIP ; Camille Kittar , PIE RSA Villetaneuse ; Sophie Lesage , RPE Aulnay-sous-Bois ; Kévine Mahoukou, RPE Pierrefitte-sur-Seine ; Bénédicte Maupu, Crèche association ASMAE ; Valérie Marty, service social départemental ; Vassilisa Melicio, PIE Bondy Insertion ; Clarisse Mendes Borges, Centre social Marcel Cachin, Romainville ; Hayette Oulladji, LAEP - Maison de quartier Floréal, Saint-Denis ; Lina Petit-frère, DEIAT ; Christine Potel, coordinatrice petite enfance, Pierrefitte-sur-Seine ; Gaëlle Pierron, Crèche Henri Wallon - EAJE départemental, Labellisé AVIP, Montreuil-sous-Bois ; Nelly Raffard, E2S SCOP Petite Enfance ; Véronique Saint Aubin , SFMAD ; Juliana Simoes, SFMAD, dispositif Fais-moi une place ; Nadia Tarchoun, auxiliaire de puériculture, crèche de l'Union, EAJE départemental, Bobigny ; Elsa Thomas, Crèche Angéla Davis - EAJE départemental, Stains ; Samira Ayari Toumi, Crèche Georges Braque - EAJE départemental, Labellisé AVIP, La Courneuve ; Lamia Bouadi, doctorante CNAM ; Amandine Herten, cheffe de projet SPIE, DEIAT ; Emeline Chaplet, crèche d'Aulnay-sous-Bois ; Elisabeth Costa, Caf 93 ; Valentine Milcent, E2S ; Chantal Drancourt, sociologue, ex directrice de recherches au CNRS ; Valérie Gauvain, conseillère experte petite enfance, CAF 93 ; Fabien Charbouillet, animateur social de territoire du Pôle Solidarité, Conseil départemental ; Céline Portero, chargée du schéma départemental petite enfance et observation territoriale.

Qu'ils.elles en soient tout.e.s remercié.e.s.